

**PROCES-VERBAL de la SÉANCE du 12 OCTOBRE 2023
du CONSEIL d'ADMINISTRATION du
CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Gwendoline DESFORGES, le jeudi 12 octobre deux mille vingt-trois à dix-sept heures.

Membres présents :

Madame Gwendoline DESFORGES
Monsieur Pascal SIMONNET
Madame Denise JOURDRIN
Monsieur Jacques LELUBRE
Monsieur Philippe CLOUS
Madame Laurence de CHABOT
Monsieur Bernard LONGATTE
Madame Véronique BECQUET
Madame Agnès THÉBAUD

Membres absents avec pouvoir:

Madame Laurence BERNARD
(Pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)
Madame Anne-Laure de BROSSES
(Pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)
Monsieur Pierrick FOURNIER
(Pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)
Madame Hélène de FUMICHON
(Pouvoir à Monsieur Philippe CLOUS)

Membres absents sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ
Madame Marie-Laure de BECDELIÈVRE
Madame Anne-Marie COLIN
Madame Michèle BIANCO

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie LESPINAS, Directrice du
C.C.A.S., Responsable du Service Vie Sociale.

À l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.

... / ...

COMPTE RENDU des DÉCISIONS d'AIDES FACULTATIVES
11 mai, 8 juin, 6 et 27 juillet et 7 septembre 2023

Un compte rendu anonyme a été détaillé aux administrateurs permettant d'évaluer le nombre d'aides et le montant des aides octroyées, ainsi qu'un profil type des bénéficiaires.

| Nature de l'Aide | Montant en € | Nb de Bénéficiaires | OBSERVATIONS |
|------------------|----------------|---------------------|--------------|
| Alimentaire | 2430 € | 18 | |
| Diverse | 1784,91€ | 6 | |
| TOTAL | 4214.91 | 24 | |

RATIFICATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE DE TELEASSISTANCE

Dans le cadre de sa politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le Département organise depuis 1994, un dispositif départemental de téléassistance, Yvelines Écoute Assistance pour améliorer leurs conditions de vie quotidienne et de sécurité. Un programme de lutte contre l'isolement est intégré à la prestation, de façon ciblée pour les personnes souffrant de solitude, avec la mise en œuvre d'entretiens téléphoniques réguliers avec des chargés d'écoute et d'assistance spécifiquement formés. Un service d'assistance psychologique est également inclus.

Le Département s'appuie sur un maillage du territoire composé de 5 Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) ayant vocation à être le guichet du Département auprès de l'ensemble des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Le groupement d'intérêt public (GIP) « Agence interdépartementale de l'autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine » - « Agence AutonomY », créé en 2021, est l'opérateur des Départements pour déployer une offre de services en réponse à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux.

Le dispositif Yvelines Écoute Assistance s'inscrit dans le cadre du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022, voté le 28 septembre 2018. Dans le cadre de ses missions, l'Agence AutonomY est désormais le pouvoir adjudicateur du marché relatif au dispositif Yvelines Écoute Assistance depuis le 01 janvier 2023.

Ainsi, le dispositif Yvelines Écoute Assistance repose sur un partenariat tripartite entre l'Agence AutonomY, la Commune et le Prestataire. La Société VITARIS a de nouveau été retenue pour la période 2023-2026.

À l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil d'Administration autorisent Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S. à signer la convention tripartite d'adhésion au dispositif « Yvelines Écoute Assistance » pour la période 2023-2026

... / ...

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame la Trésorière de St-Germain-en-Laye a fait part des poursuites engagées par le Trésor Public à l'encontre de redevables, sans que ces poursuites aient pu donner lieu à recouvrement des sommes dues. Il ne sera plus possible de les recouvrer, faute d'autres procédures applicables, et il convient donc d'admettre ces créances en non-valeur, en passant un mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur), pour un montant de 9993,61 € sur le budget du CCAS et au compte 6542 (créances éteintes), pour un montant de 194,80€ sur le budget du CCAS.

À l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil d'Administration approuvent L'admission des créances en non-valeur, en passant un mandat au compte 6541 (créances admises en non-valeur), pour un montant de 9993,61 € sur le budget du CCAS et au compte 6542 (créances éteintes), pour un montant de 194,80€ sur le budget du CCAS.

Révision des tarifs de Portage de Repas à Domicile – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION PRÉCÉDENTE DU 29 JUIN 2023 :

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de reporter la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 des nouveaux tarifs votés lors du précédent conseil d'administration du 29 juin 2023.

À l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil d'Administration acceptent de reporter au 1^{er} janvier 2024 l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs du portage des repas à domicile.

6. Questions diverses :


- Bilan Cellule de Veille Été 2023,
- Bilan du voyage, des manifestations et sorties Été 2023 (Dinard, 14 juillet, Veules-les-Roses et Saint-Valéry-en-Caux, croisière de Conflans à La Frette, Briare),
- Bilan de la Semaine Bleue du mardi 3 octobre 2023,

- Semaine du Handicap du 11 au 27 novembre 2023,
- Prochaines sorties et manifestations :
 - o Conférence Seniors « *Les Chefs d'œuvre du Musée d'Orsay* » le mardi 14 novembre à 15 h00 au Pôle Wilson,
 - o Sorties Seniors « *Croisière Champagne sur la Seine* » le jeudi 7 décembre,
 - o Repas de l'Amitié : samedi 20 et dimanche 21 janvier 2024,
- Remise du calendrier 2024 des conseils d'administration et commissions permanentes du C.C.A.S. Le jeudis seront maintenus en 2024.

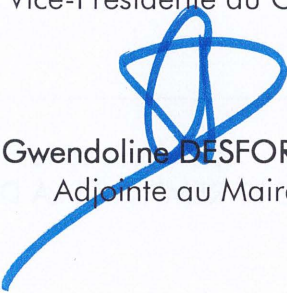
La séance est levée à 18h00.

Le Pecq, le 23 octobre 2023

La Secrétaire de séance,


Stéphanie LESPINAS
Directrice du C.C.A.S.

La Vice-Présidente du C.C.A.S.,


Gwendoline DESFORGES
Adjointe au Maire